

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**<![endif]>**

**DU 27 JUIN 2005**

Etaient présents : M. LOLLIOZ, Maire - M. LE VOT – RAPAILLE - GERVAIS  
Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – CAGNET – BRISSON – PIERRE - BONAMY MERCIER - M. BESCO - Mme TESTU - M. TANCEREL  
M. POULTEAU – STRIOLO - MM. RIVAILLIER  
JULIEN- LABRUYERE – Mme MARION – M. DELMAS  
Mme JOUHANEAU

Absent ayant donné pouvoir : Mme BOKAN (pouvoir à Mme TESTU)

Mme TAMMAM (pouvoir à M. BISCH)

M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BESCO)

M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)

M. BEAUVAL (pouvoir à M. DELMAS)

Secrétaire de séance : Mme MERCIER

M. LE MAIRE informe qu'il a reçu deux questions diverses, de MM. RIVAILLIER et BESCO, concernant les incidents survenus au quartier du Buisson.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2005**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté par :

***25 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention***

## **QUESTION DIVERSE : incidents au quartier du Buisson**

M. LE MAIRE rappelle les incidents qui se sont produits au quartier du Buisson.

«On remarque chaque année en cette période d'été, une certaine tension, y compris dans des communes calmes comme Chevreuse ou St-Rémy et ce qui s'est passé à Magny est exceptionnel.

Les faits ont débuté suite à un concert à l'Estaminet, des rappeurs de Montigny ont été violemment agressés. La gendarmerie est intervenue, mais aucune plainte n'a été déposée. Ils ont souhaité régler leurs comptes eux-mêmes. Une rencontre violente auprès des jeunes de Magny a eu lieu, puis cela a été l'escalade. Les choses sont devenues plus dangereuses suite à un passage rapide d'une voiture, d'où ont été tirés des coups de feu. Cela a suscité un certain émoi dans la population avec des réactions très chaudes de la part des jeunes mais aussi des moins jeunes.

Les enfants du quartier fréquentant les écoles Gide, Weiss et Debussy ont été traumatisés. Les enseignants ont donné des explications et ont distribué un manifeste aux enfants. Malgré tout, une certaine psychose a envahi la population.

J'ai aussitôt alerté le Préfet, le Sous-Préfet et la gendarmerie afin d'avoir une démarche de leur part pour calmer le jeu. J'ai également pris l'attache du Maire de Montigny le Bretonneux.

J'ai eu le soutien du Préfet et Sous-Préfet. Les responsables de ces actes ont été arrêtés, les armes ont été saisies et ils ont été présentés au Tribunal rapidement et c'est maintenant à la justice de trancher.

Vendredi, j'ai recommandé aux jeunes de Magny de ne pas sortir, j'ai rassuré les commerçants qui, de ce fait, éprouvent des difficultés. Les assistants sociaux ont rencontré les habitants pour expliquer la situation et apaiser.

Nous sommes actuellement dans une phase d'apaisement. La gendarmerie, qui a reçu des renforts, était sur place vendredi et tout le week-end. La Police Municipale a été exemplaire et a fait un véritable travail de fond pédagogique en calmant les jeunes et rassurant les adultes. Ceci est une situation à régler mais pas uniquement par la répression mais aussi par la prévention. Une équipe d'Éducateurs de rues de Montigny est venue à Magny pour calmer les choses.

Au-delà de cela, certains jeunes de Magny estiment qu'on ne fait rien. Il y a quelques années, il n'existait qu'AJR. Nous avons décidé de mettre en place des structures pour permettre aux jeunes de s'exprimer.

- Magny Loisirs et Petite Enfance pour les 6/11 ans,
- Service Jeunesse et Sports pour les 12/17 ans (montage de projets avec encadrement).
- Pour les majeurs, l'Association Buisson Loisirs (football en salle, etc).

Puis le Président de l'Association Buisson Loisirs a démissionné, la municipalité a refusé de prendre en charge cette structure, car certains d'entre eux sont capables de monter des projets et de recréer cette structure. Actuellement, cela fonctionne.

De ma part, il y a une volonté d'ouverture et je suis prêt à épauler ces jeunes, en fonction des capacités financières de la commune, sur des bases respectant la loi, la sécurité, l'hygiène.

A l'issue de ces incidents, j'ai diffusé une information dans toute la commune et j'ai fait une intervention sur TV FIL 78 pour éviter tous bruits et rumeurs.

J'ai rappelé au Préfet que la situation était toujours sensible et lui ai demandé la poursuite de la politique de la ville, car tout ce qui peut amener le dialogue par rapport aux jeunes en difficulté, déscolarisation,oisiveté, chômage, etc, doit être privilégié.

M. LE VOT : « notre Groupe a demandé au Maire de mettre ce point à l'ordre du jour et je vais vous lire mon intervention.

Chers collègues,

Les événements qui se sont déroulés la semaine dernière, à la fois sur notre commune dans le quartier du buisson, mais aussi dans le quartier des Prés à Montigny-le-Bretonneux nécessitent le débat que nous avons ce soir en conseil municipal, et que notre groupe a demandé au maire d'inscrire à l'ordre du jour.

Pour que nous puissions donner les explications nécessaires à nos habitants et trouver les moyens pour que cette situation ne se reproduise pas, il convient de porter une analyse, la plus exhaustive possible, sur ce qui s'est passé. Notre groupe ne prétend pas détenir toute la vérité mais nous livrons au débat de ce soir les premiers éléments de notre réflexion.

-

-

#### Les faits :

Dans la nuit du vendredi au samedi 17 et 18 juin, pour des raisons obscures, une bagarre a opposé quelques jeunes adultes du quartier du Buisson à un ou plusieurs du quartier des Prés de Montigny-le-Bretonneux. Ces derniers, en représailles, sont venus rendre la pareille le dimanche soir à Magny-Les-Hameaux. En retour, une expédition de Magny est également partie à Montigny-le-Bretonneux. En représailles, des individus de cette commune sont venus sur Magny le mercredi 22 vers 17 heures intimider les habitants du quartier en tirant avec des armes à grenade. Les forces de l'ordre sont intervenues pour s'interposer et calmer les esprits très échauffés. Le lendemain, vers 23 heures, les mêmes individus sont revenus pour renouveler leur entreprise d'intimidation. L'importance des forces de police et de gendarmerie présentes a permis d'arrêter deux individus et de saisir les armes. Cependant, profitant de la confusion, quelques éléments perturbateurs de Magny ont cassé quelques vitres des équipements publics et des commerces. Les forces de l'ordre ont dû intervenir de nouveau. Depuis, l'importance du dispositif policier mis en place tant à Magny qu'à Montigny a dissuadé les fauteurs de troubles de renouveler leurs agressions. C'est très bien !

Ces faits sont intolérables !

Il est inadmissible que quelques individus prennent nos quartiers comme lieu d'affrontement pour régler leurs querelles d'appropriation de territoire. C'est d'autant plus inadmissible que ces conflits de voyous interviennent dans les quartiers où résident les habitants les plus modestes, les plus en difficultés, qui n'ont pas besoin qu'on ajoute à des fins de mois difficiles la peur et l'insécurité.

Les élus « communistes républicains et apparentés » sont bien décidés à ne pas laisser de tels agissements se renouveler. Nous sommes décidés à agir pour continuer de garantir une vie paisible aux habitants de nos quartiers. Nous souhaitons que le Conseil tire tous les enseignements de ces événements.

-

#### Les raisons :

- 
- 
- 1. Alors que nous avions constaté une diminution des comportements asociaux avant 2002, où le chômage était en diminution, nous constatons depuis trois ans, en même temps que la remontée du chômage, une augmentation des incivilités, des petites dégradations, de tags, etc. De plus, les crédits de l'État qu'ils soient sociaux, politiques de la ville, de relance de la croissance sont en constante diminution ou totalement inefficaces, on en voit aujourd'hui le résultat. On ne peut pas, à la fois, augmenter les revenus des plus riches et résoudre les problèmes des plus démunis !
- 2. Dans le cadre de ses compétences et malheureusement de ses faibles ressources, la commune doit aussi s'interroger sur sa politique. Depuis 10 ans, nous avons fait des efforts considérables pour améliorer le quartier du Buisson, et ces efforts ont porté leurs fruits même si on peut penser que cela n'est pas suffisant. Il convient cependant de rappeler que, pour ce qui concerne très directement les jeunes adultes mêlés de près ou de loin aux événements que nous évoquons ce soir, la municipalité, contrairement à ce qu'ils disent, « la mairie ne fait rien pour nous », intervient en permettant d'accéder au centre social et aux services de la jeunesse, d'être aidés par le pôle emploi, d'avoir des créneaux dans les gymnases, de recevoir des subventions, etc. mais évidemment rien n'est possible sans le respect des règles de vie en société. Et pour certains c'est là que le bât blesse ! Il faut savoir également que la commune compte 3300 jeunes de moins de 24 ans à comparer avec la dizaine qui « tient les murs » du centre commercial !
- 3. Ces comportements asociaux découlent naturellement des profondes injustices et inégalités qui règnent dans notre société. Depuis des siècles les puissants du monde ont établi leur domination en maintenant dans la misère et l'ignorance le plus grand nombre des hommes. Le chômage, l'absence de perspectives pour nos jeunes font des dégâts considérables dans la société. Cependant, si ce constat explique globalement les problèmes de nos cités, il ne dédouane évidemment pas chaque individu de sa responsabilité personnelle dans les actes qu'il commet. La plupart choisissent le

travail, l'action politique, syndicale, associative ou autre pour améliorer leurs sorts et obtenir plus de justice, d'autres choisissent de vivre en marge de la société. Cette seconde voie, nous la combattrons parce qu'elle conforte les nantis dans le maintien de leurs priviléges, elle justifie tous les égoïsmes locaux qui veulent rejeter loin de chez eux les populations modestes, elle constitue le socle des déclarations sulfureuses et irresponsables de politiciens ambitieux en mal d'élection présidentielle.

## Premières propositions d'actions

Tout d'abord, il convient de constater que ces événements immanquablement portent atteinte à l'image de la commune et au quartier du Buisson en particulier, et qu'il convient de redonner confiance aux habitants. C'est pourquoi nous proposons :

1. mener une campagne d'explication et de débats avec les habitants pour les mobiliser pour leur commune et leur quartier.
2. Renforcer l'intervention des services sociaux pour améliorer nos résultats. Dans les jours et dans les semaines qui viennent, il faudra examiner dans le détail les nouvelles propositions d'actions à mener qu'elles soient municipales ou associatives.
3. D'ores et déjà la présence, quasi permanente, sur la place du 19 mars 1962 d'un groupe de jeunes adultes, toujours les mêmes, engendre un sentiment négatif, détériore l'image du quartier et pose un problème pour le développement de l'activité commerciale. Il serait nécessaire, dans le respect de la légalité, de prendre un arrêté d'interdiction des attroupements, dès lors que ceux-ci provoquent des troubles à l'ordre public, des dépôts de détritus, d'entrave à l'activité des commerces, le non-respect du code de la route, etc
4. d'examiner rapidement les travaux à effectuer pour empêcher ou pour le moins ne pas faciliter ces regroupements intempestifs.
5. Exiger de l'État qu'il cesse de diminuer les crédits « politique de la ville » et qu'il abandonne son projet de sortir notre commune du dispositif.
6. Soutenir les commerçants du quartier du Buisson, aidons-les à ne pas se laisser dominer par quelques individus.

## Appel aux habitants

Il faut avoir conscience que les plus belles propositions resteront lettre morte s'il n'y a pas, de la part des habitants, une volonté forte de faire vivre et valoriser leur quartier. Nous leur disons :

- ne faisons pas d'amalgame. Donnons la possibilité aux adolescents de vivre dans notre belle commune une jeunesse paisible. N'oublions pas qu'ils sont l'immense majorité.
- Intervenons au quotidien pour signifier notre désapprobation de telle ou telle incivilité. Le quartier appartient à tous.
- Soutenons nos commerçants, entre autres, par notre présence ou notre intervention. Les commerces de proximité, au-delà des services qu'ils rendent tous les jours et dans des plages horaires très étendues, contribuent à la bonne image et à la vie du quartier. S'ils n'ont pas de rentabilité économique ils fermeront.
- Aider les services municipaux, les forces de police, (par des dépôts de plaintes ou des témoignages) à mener à bien leurs missions de service public.

De ce point de vue, l'initiative prise par les enfants et les enseignants des trois écoles du quartier de dire leur refus de la violence s'inscrit dans cette démarche citoyenne. Nous tenons à la saluer. Les événements de la semaine dernière, pour négatif qu'ils soient, peuvent nous servir à enclencher un sursaut salutaire.

Souvenons-nous, à quelque niveau que ce soit, quand les habitants, quand les peuples se mêlent de quelque chose ils sont les plus forts parce qu'ils sont les plus nombreux.

Lu en conseil municipal de Magny les Hameaux le 27 juin 2005

M. RIVAILLIER : « le problème des bandes est difficile à calmer car on passe de règlements de comptes en règlements de comptes et il reste toujours des rancoeurs. Nous sommes dans une période difficile (Juillet), le 14 Juillet est propice à des actions (voitures cassées, vols,

etc...). Si j'ai bien compris, le déclenchement de ces incidents a eu lieu à la suite d'un concert, quelles dispositions peuvent être prises pour éviter cela ? »

M. DELMAS : « je découvre ce qui s'est produit. Je suis surpris du ton politique que prennent les choses. Je ne pense pas que l'on puisse parler de sursaut salutaire. Il y a eu un déclenchement de violence pour différentes raisons, il est difficile de prévoir les choses. Il existe des mesures à prendre par rapport à un certain nombre de jeunes. Je n'ai pas compris qu'on puisse se reprocher certaines choses. De toutes façons que l'on fasse les choses ou pas, cela ne justifie pas ces dérives. Je n'approuve pas certaines remises en cause dans nos actions collectives qui pourraient excuser ce qui s'est produit. »

M. BESCO : « je partage ce qu'a dit M. RIVAILLIER, il y a toujours un élément déclenchant, mais aussi il y a le contexte déclenchant. Depuis plusieurs mois, certains ont un comportement à risque (boissons, ébriété sur voie publique, etc..). Ces problèmes ne sont pas faciles à traiter et ne sont pas spécifiques au quartier du Buisson. Dans toutes les couches de population, les familles baissent les bras, refusent la réalité, et si cela se greffe sur une situation familiale difficile, c'est compliqué à gérer. Je pense que dans les actions, il faut d'urgence séparer les tranches d'âges. Il faut sortir les jeunes de cette logique de provocation. Il faut faire attention aux jeunes enfants qui sont dehors tard dans la nuit.

Il y a des gens qui cherchent à marquer leur territoire, mais pas un seul m<sup>2</sup> de Magny n'appartient à qui que ce soit, ce n'est pas admissible. Je suis d'accord, pour avoir une attitude ouverte avec eux, mais si ce n'est pas réciproque, il faut leur « pourrir la vie ». Je salue la réaction des enseignants et les propositions qu'ils font aux enfants. Il faut regarder comment valoriser le manifeste. Je pense qu'il faut tenir un Conseil Municipal au Buisson sur un sujet précis, ce peut être un symbole fort pour remarquer le territoire, pour faire voir qu'il n'y a pas de zone interdite. »

M. HOUILLON : « A mon avis, le sursaut est possible car les gens qui vivent dans ce quartier aiment leur quartier. Actuellement, des familles entières refusent de sortir car elles ont peur. La question de Conseil Municipal là-bas est intéressante. Il faut aussi rencontrer les habitants pour étudier des projets communs d'animation sur le quartier pour qu'ils se réapproprient les lieux, car c'est un quartier où il fait bon vivre paisiblement, normalement, sans à priori les uns par rapport aux autres. Il faut un temps de réflexion avec les gens du quartier pour avoir ce sursaut. »

M. POULTEAU : « je suis d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. Mais il y a une certaine culture de l'excuse. Les parents ont une responsabilité vis-à-vis de leurs jeunes enfants. Quels moyens a-t-on pour avoir un contact direct avec les parents et leur expliquer qu'ils doivent réagir ? »

M. BORDIER : « on ne peut accepter ce type d'agissements qui relèvent d'une vraie misère humaine ? Le discours régulier chez ces jeunes est « on ne fait rien ». Il n'y a pas assez, mais ce n'est pas forcément de notre responsabilité. La plupart sont majeurs de 20 à 25 ans.

Il y a un gros travail de reprise de terrain, sur lequel on pêche par manque de moyens financiers, humains. Il y a un vrai travail de mission éducative et de contrôle à faire. A nous d'y mettre les moyens, ce n'est pas par des opérations de nettoyage qu'on y arrivera. De plus, il y a un problème de psychose, il ne faut pas laisser raconter n'importe quoi. Il y a urgence, il faut agir là où il faut. Il y a une dynamique de groupe négative. ».

Mme DULAC : « Nous avons commencé un certain travail, entre autres avec l'association Buisson Loisirs, pour gérer ce groupuscule, mais ils sont difficilement gérables. Il faut vraiment cibler ces 10 jeunes et c'est comme cela que nous aurons un impact sur les plus jeunes».

M. DELMAS : « on peut toujours faire plus, mais cela ne me paraît pas sain, (compte tenu des efforts faits dans ce quartier, à tout niveau) de se sentir coupable, d'excuser ou d'endosser une part de responsabilité (elle est entière pour les fauteurs de trouble). Ces gens là sont hors la loi. Il ne faut pas répandre cette notion de culpabilité.»

M. LE VOT : « sur ce que vient de dire A. Delmas, il est hors de question qu'on se culpabilise, mais comment gérer ce problème par rapport aux habitants. Les déclarations irresponsables de quelques uns sont dangereuses (on nettoie). La société doit gérer ce problème car elle est humaniste. Comment fait-on ? Il est hors de question de se laisser dominer par un certain nombre de gens. Il y a un moment où il faut dire stop, peut-être qu'il faut aider les commerçants à dire stop. On a fait énormément de choses sur ce quartier depuis 10 ans, la presse en fait état. »

M. RIVAILLIER : «A une époque, les personnes d'AJR se chargeaient de régler ces problèmes, maintenant nous avons Passerelles, qu'est-ce qui pourrait être fait encore ? ».

M. BESCO : « M. DELMAS, il faut garder une certaine logique dans vos interventions, il faut éviter de s'approprier certaines choses, j'ai gardé vos votes et je suis dubitatif sur votre attitude. »

Mme DULAC : « En ce qui concerne Passerelles, il y a un vrai travail de fait, mais il faut être volontaire pour y aller. Il y a la Boutique de Quartier, l'école des Parents, le soutien scolaire, etc... Un groupe de parole est déjà constitué, il y a tout un travail de fond à faire.»

M. DELMAS : «Suite à l'intervention de M. BESCO, je réfute un nombre de vos commentaires. Nous sommes tous citoyens de Magny et globalement d'énormes efforts ont été faits par tous les habitants de Magny. »

M. LE MAIRE : «M. DELMAS, je reprends que qu'a dit M. BESCO. Il est vrai que vous ne nous avez pas souvent aidé par vos votes. Nous allons faire le point sur le quartier du Buisson qui est assez perturbé. Aujourd'hui, plus qu'hier, il y a un problème d'éducation des jeunes par leurs parents ici comme ailleurs. Nous sommes dans une situation de dérive de société, je suis sidéré de voir que des bébés dominent leurs parents aux dires des professionnels de la petite enfance.

Il existe un manque d'éducation et pourtant le noyau familial est le point de démarrage essentiel de la vie en société. De plus, les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses et nécessitent un soutien, car certains parents sont complètement démunis. Certains comportements sont inacceptables.

C'est pour cela que nous avons créé l'école des Parents. La société devient une société « chacun pour soi » et nécessite des cadrages permanents.

On constate également un manque de communication entre les Enseignants et les parents. Cela ne veut pas dire que les enfants ne sont pas perceptibles aux règles, mais les choses sont à recadrer.

Pour Magny, j'ai pris un certain nombre d'arrêtés, plus d'alcool sur la voie publique et respecter la tranquillité des habitants. J'ai différé la fête du Buisson en octobre, pour retrouver le climat de sérénité qu'il sied à une fête. La manifestation du 14 Juillet sera maintenue avec une sécurité encore accrue et la fête sera toujours conviviale

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

M. LE MAIRE informe qu'un Agent Administratif qualifié est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Adjoint Administratif au titre de la promotion interne.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs des services Administratifs au 1<sup>er</sup> Juillet 2005, comme suit :

<b>Ancien tableau</b>	<b>Nouveau tableau</b>
1 Directeur Général des Services 10 à 20 000 habitants	1 Directeur Général des Services 10 à 20 000 habitants
4 Attachés	4 Attachés
1 Rédacteur	1 Rédacteur
3 Adjoints Administratifs principaux classe	1 <sup>ère</sup> 3 Adjoints Administratifs principaux 1 <sup>ère</sup> classe
3 Adjoints Administratifs principaux classe	2 <sup>ème</sup> 3 Adjoints Administratifs principaux 2 <sup>ème</sup> classe
<b>5 Adjoints Administratifs</b>	<b>6 Adjoints Administratifs</b>
<b>3 Agents Administratifs qualifiés</b>	<b>2 Agents Administratifs qualifiés</b>
9 Agents Administratifs	9 Agents Administratifs
1 responsable Service communication	1 responsable Service communication
1 Chargé de Communication	1 Chargé de Communication
1 Chef de Projet	1 Chef de Projet
1 Agent de Développement local	1 Agent de Développement local

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **26 voix Pour et 3 Abstentions.**

### **QUOTIENTS FAMILIAUX**

M. RAPAILLE rappelle qu'une grille de tarifs basée sur des tranches de quotient familial a été mise en application à la rentrée 2002/2003.

Ce mode de tarification a été bien adopté par la population qui n'interroge plus sur le mode de détermination des tranches de quotients

Pour mémoire la grille de quotient appliquée durant l'année 2004/ 2005 était la suivante :

Tranches 2004/2005	Tarif F	Tarif E	Tarif D	Tarif C	Tarif B	Tarif A
Quotients	<b>Q &lt; 2177 €</b>	<b>2177 € à 3718 €</b>	<b>3719 € à 5421 €</b>	<b>5422 € à 7334 €</b>	<b>7335 € à 9181 €</b>	<b>9182 € et plus</b>
Nbre de familles concernées	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>70</b>	<b>87</b>	<b>80</b>	<b>290</b>

M. RAPAILLE précise que, pour le tarif A, 50 % des gens n'ont pas fourni leur déclaration fiscale.

Il convient d'actualiser les tarifs pratiqués, l'augmentation proposée s'élève à 2%.

Celle des limites des tranches de quotient est proposée à la même hauteur

Le tableau suivant résume les effets de cette augmentation :

<b>Proposition 2005-2006</b>	<b>Tarif F</b>	<b>Tarif E</b>	<b>Tarif D</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif A</b>
Quotients	<b>Q &lt; 2220 €</b>	<b>2221€ à 3792 €</b>	<b>3793 € à 5529 €</b>	<b>5530 € à 7481 €</b>	<b>7482 € à 9365 €</b>	<b>9366 € et plus</b>
Nombre de familles concernées	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>73</b>	<b>89</b>	<b>80</b>	<b>295</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette augmentation des limites des tranches de quotients

M. BESCO : « l'indice INSEE est une référence plus que contestable et cela ne veut plus dire grand-chose quand on regarde le coût de la vie. »

F. BORDIER : « A Magny Loisirs, les revenus des familles sont de plus en plus élevés. Il faudrait voir si on ne peut pas ajouter une tranche plus élevée. »

M. LE MAIRE : « il faudra voir cela avec la CAFY. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **26 voix Pour et 3 Abstentions.**

## **TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**

M. RAPAILLE informe que la commune de Magny les Hameaux propose aux familles dont les enfants sont scolarisés dans ses groupes scolaires, des activités périscolaires.

Le personnel communal bénéficie d'un restaurant.

La fourniture de ces repas est assurée par la cuisine centrale. Actuellement, cette dernière produit environ 1 000 repas par jour.

L'équilibre et la qualité des repas servis, dans le strict respect des normes HACCP (maîtrise risques sanitaires par auto contrôle) sont les priorités de ce service.

L'augmentation des tarifs de restauration scolaire est cadré par décret publié chaque année au journal officiel, elle ne peut en globalité dépasser le taux fixé. (Pour mémoire + 2,00 % l'année dernière.)

### **1.Tarifs restauration scolaire**

**Le mode de calcul est le suivant :**

L'inspection académique prévoit 141 jours de scolarité pour l'année scolaire 2005-2006

Exemple : calcul du tarif F :

<b>2005-2006</b>	Prix par jour et par repas	Jours de scolarité	Forfait annuel	Forfait mensuel (10 mois de scolarité)
<b>Tarif F</b>	<b>1,44€</b>	<b>x 141 j</b>	<b>= 203 €</b>	<b>➔ 20.30 €</b>

<b>2005-2006</b>	<b>Tarif F</b>	<b>Tarif E</b>	<b>Tarif D</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif A</b>
Tarif journalier	<b>1,44 €</b>	<b>1,88 €</b>	<b>2,68 €</b>	<b>3,16€</b>	<b>3,64 €</b>	<b>3,84 €</b>
Forfait annuel	<b>203 €</b>	<b>265,00€</b>	<b>378 €</b>	<b>445,6 €</b>	<b>513,24 €</b>	<b>541,44 €</b>
Forfait mensuel	<b>20,30 €</b>	<b>26,50 €</b>	<b>37,80 €</b>	<b>44,56 €</b>	<b>51,32 €</b>	<b>54,14 €</b>

Ticket vendu à l'unité : **4,03 €**

## **2. Tarifs PAI .**

<b>2005-2006</b>	<b>Tarif F</b>	<b>Tarif E</b>	<b>Tarif D</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif A</b>
Tarif journalier	<b>1,04 €</b>	<b>1,22 €</b>	<b>1,45 €</b>	<b>1,66 €</b>	<b>1,87 €</b>	<b>2,08 €</b>
Forfait annuel	<b>146,64 €</b>	<b>172,02 €</b>	<b>204,45 €</b>	<b>234,06 €</b>	<b>263,67 €</b>	<b>293,28 €</b>
Forfait mensuel	<b>14,66 €</b>	<b>17,20 €</b>	<b>20,44 €</b>	<b>23,41 €</b>	<b>26,36 €</b>	<b>29,32 €</b>

## **3. Tarifs restauration personnel communal**

Le tarif demandé au personnel qui prend son repas au restaurant communal, s'élève actuellement à : 3,53 €

La proposition est de le porter à 3,60 €

## **4. Facturation des repas à Magny Loisirs**

Le tarif des repas demandé à l'association Magny Loisirs s'élèvera à 3.40 €

M. RAPAILLE précise que le coût total du repas est de 7.42 €

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **26 voix Pour et 3 Abstentions.**

## **TARIFS ADMINISTRATION GENERALE**

M. RAPAILLE rappelle que la commune de Magny les Hameaux met à disposition des administrés plusieurs services relatifs à l'administration générale :

- photocopies demandées aux usagers dans le cadre de leurs démarches administratives,
- mètres linéaires dans la perspective d'un marché,

demandedes liées au protocole des enterrements (vacations police, concessions, dépôts de cercueil dans le caveau provisoire)

Il est proposé au conseil municipal de :

- Augmenter de 2 % tous les tarifs relatifs aux concessions cimetière
- Maintenir les tarifs photocopies faites pour les usagers dans le cadre d'établissement de documents d'état civil ( les montants sont élevés par rapport aux autres accès à ce service)
- Augmenter de 2 % les tarifs des mètres linéaires des marchés

Les nouveaux tarifs sont les suivants, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2005 :

## **ADMINISTRATION GENERALE**

	Tarifs Année 2004-2005	Propositions Tarifs Année 2005-2006
Photocopies (l'unité)	0,25 €	0,25 €
Marché (les 2 m linéaires)	3,02 €	3,08 €
Vacations Police Municipale	10,98 €	11,19 €

Concessions cimetière pleine terre		
15 ans	100.00 €	102, 00 €
30 ans	300.00 €	306, 00 €
Dépôts de cercueil		
Le caveau par jour		
1 <sup>er</sup> mois	0,60 €	0.61 €
2 <sup>ème</sup> mois	0,80 €	0.81 €
3 <sup>ème</sup> mois	1.00 €	1.02 €
		1,00 €
Concession Columbarium:15 ans	161.00 €	164,00 €
Renouvellement	100.00 €	102,00 €

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **26 voix Pour et 3 voix Contre**

#### **TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ETUDES SURVEILLEES POUR L'ANNEE 2005/2006**

M. RAPAILLE rappelle que la commune de Magny les Hameaux organise dans le cadre des groupes scolaires plusieurs activités périscolaires :

#### **1- ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Ce service reçoit tous les élèves inscrits les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Maternelle : le matin de 7 h 15 à 8 h 40

le soir de 16 h 30 à 18 h 50 (avec prise de goûter)

Primaire : le matin de 7 h 15 à 8 h 40

le soir à partir de 18 h, après l'étude surveillée

Il est organisé par des animateurs qui mettent en place des activités et prennent en compte les projets de fonctionnement élaborés par les services municipaux de la commune.

## **2 – ETUDES SURVEILLEES**

Une étude surveillée est instaurée dans chaque groupe scolaire primaire de la commune, dès le vendredi 2 septembre 2005.

Elle est assurée de 16 h 30 à 18 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, par des enseignants ou à défaut par des étudiants.

Ce n'est ni une étude dirigée, ni une garderie, ni un cours particulier. Les enfants inscrits ne doivent pas perturber son bon déroulement. Ils ont l'obligation de respecter les locaux.

Seuils d'ouverture :

- première classe : 1 à 15 élèves
- seconde classe : de 16 à 30 élèves
- troisième classe : de 31 à 45 élèves
- quatrième classe : de 46 à 60 élèves
- cinquième classe : de 61 à 75 élèves
- sixième classe : de 76 à 90 élèves

Fin de la prestation :

- soit les parents sont présents pour venir chercher leurs enfants à 18 heures,
- soit les élèves sont dirigés vers l'accueil périscolaire, sous réserve d'inscription à cette activité ou en cas de retard des parents.
- Soit l'élève part seul avec une autorisation écrite des parents

Un suivi spécifique est mis en place sur chaque structure ainsi qu'un règlement interne relatif aux études surveillées,

- un contrat individualisé avec tous les surveillants

Il est proposé de revaloriser de 2.5 % les tarifs 2005/2006 de ces prestations.

**M. DELMAS** : « Pouvons-nous avoir une information sur le prix de revient ? »

**M. RAPAILLE** : « je peux vous le donner. Nous étudions actuellement un autre système à appliquer l'année prochaine, suite à la demande des parents. »

**M. LE MAIRE** : « l'étude portera sur une modification complète pour que les gens paient ce qu'ils consomment. »

**M. BORDIER** : « le prix de revient du Centre de Loisirs est de 40 euros par enfant et par jour. Pour le périscolaire, c'est un peu moins, environ 30 € La CAFY subventionne l'ensemble des actions périscolaires à 67.5 %, il faut le prendre en compte dans le prix de revient.

Il va falloir avoir une réflexion sur l'aménagement des locaux et nous avons une pénurie d'animateurs. »

Les nouveaux tarifs ci-dessous seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 :

## *ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNELLE*

	<b>Tarifs</b>
<b>2005/2006</b>	
Forfait mensuel pour le 1 <sup>er</sup> enfant	<b>30,02 €</b>
Forfait mensuel pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	<b>26,69 €</b>
Forfait mensuel à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	<b>20,85 €</b>
Tickets occasionnels	<b>2,10 €</b>

## *ACCUEIL PERISCOLAIRE PRIMAIRE*

	<b>Tarifs</b>
<b>2005/2006</b>	
Forfait mensuel pour le 1 <sup>er</sup> enfant	<b>39,62 €</b>
Forfait mensuel pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	<b>33,26 €</b>

## *ETUDES SURVEILLEES*

	<b>Tarifs</b>
<b>2005/2006</b>	
Forfait mensuel pour le 1 <sup>er</sup> enfant	<b>24,61 €</b>
Forfait mensuel pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	<b>19,92 €</b>

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **26 voix Pour et 3 Abstentions.**

## **TARIFS HALTE-GARDERIE/CRECHE FAMILIALE**

M. RAPAILLE rappelle que les tarifs de la halte garderie et de la crèche familiale sont fixés par la CAFY jusqu'à un plafond de 5031 €

Pour les revenus inférieurs à ce plafond, la commune doit appliquer un taux d'effort :

- Pour un enfant 0.06
- Pour deux enfants 0.05
- Pour trois enfants 0.04
- Pour quatre enfants et plus 0.03

Depuis la signature de la convention Prestation Service Unique (PSU) en novembre de cette année, les tarifs pratiqués pour la halte garderie et la crèche familiale sont basés sur ce principe.

Au dessus du plafond de 5031 € la commune est libre de pratiquer les tarifs qu'elle souhaite.

Il est proposé une augmentation de 2% pour les tarifs horaires halte ce qui correspond à peu près aux augmentations de salaire du personnel.

Et de 4 % pour la crèche familiale l'augmentation des dépenses pour ce même chapitre étant estimée à environ 8 % ( smic et charges)

M. POULTEAU : « A quoi correspond le taux d'effort ? »

M. RAPAILLE : « c'est le montant des revenus x par le taux d'effort = taux horaire »

Il est décidé ce qui suit :

**D'APPLIQUER** le même taux d'effort horaire (sur les revenus mensuels) dans toutes les structures petite enfance, à savoir :

- 1 enfant : 0,06 %
- 2 enfants : 0,05 %
- 3 enfants : 0,04 %
- 4 enfants et plus : 0,03 %

Les revenus mensuels étant ainsi calculés :

**Revenus imposables de la dernière déclaration avant abattement**

**12**

**DE FIXER, pour la Halte-Garderie**, le forfait horaire suivant pour les familles dont le revenu mensuel est supérieur ou égal à 5031 euros :

- 1 enfant : 2,87 €
- 2 enfants : 2,50 €
- 3 enfants : 1,90 €
- 4 enfants : 1,63 €

et plus

**DE FIXER, pour la Crèche Familiale**, le forfait horaire suivant pour les familles dont le revenu mensuel est supérieur ou égal à 5031 euros :

- 1 enfant : 2,98 €
- 2 enfants : 2,55 €
- 3 enfants : 1,93 €
- 4 enfants : 1,66 € et plus

Ces tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2005.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : ***26 voix Pour et 3 Abstentions.***

**PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005/2006**

M. LE MAIRE rappelle que lors de sa séance du 20 Avril 2005, les Maires du Canton de Chevreuse ont fixé la réévaluation par élève du montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques concernant les communes du canton, pour l'année scolaire 2005/2006.

484 euros pour les élèves d'élémentaire

800 euros pour les élèves de maternelle

### **Historique des frais de scolarité**

Année scolaire 2000/2001 : 360.63 euros

Année scolaire 2001/2002 : 365.88 euros

Année scolaire 2002/2003 : 381.12 euros

Année scolaire 2003/2004 : 460.00 euros

Année scolaire 2004/2005 : 477.00 euros par élève de Primaire et à 700 euros pour les élèves de Maternelle.

Il est à signaler que le coût estimatif annuel par enfant est de :

1 150 euros pour l'école maternelle

800 à 900 euros pour l'école primaire

Les Maires du Canton de Chevreuse ne demandent aucune participation financière pour les enfants des Enseignants qui sont hors commune.

### **En ce qui concerne l'année scolaire 2004/2005**

La commune de Magny les Hameaux paiera la somme totale de 2 468.40 euros et elle sera remboursée de 5 408 euros soit un solde positif de 2 939.60 euros.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée ***à l'unanimité***.

### **PROJET DE CARTE SCOLAIRE**

M. LE MAIRE rappelle qu'en date du 3 Juin 2005, l'Inspecteur d'Académie a transmis aux Maires des Communes concernées, le projet de carte scolaire pour la rentrée 2005.

Pour Magny les Hameaux, sont prévues :

- Ecole primaire André Gide : une ouverture prioritaire
- Ecole primaire Albert Samain : une ouverture prioritaire

Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de carte scolaire transmis par l'Inspecteur d'Académie.

Il est proposé :

- de donner un avis favorable pour une ouverture à l'Ecole Primaire A. Gide et à l'Ecole Primaire A. Samain
- de demander une ouverture à l'école maternelle Claude Debussy.

M. BESCO : « les chiffres montrent la difficulté de faire des prévisions, car l'an passé nous avions des effectifs en baisse. Il y a peut-être un signe dynamique à Magny !»

M. LE MAIRE : « il y a beaucoup de naissances et un certain nombre de ventes dans le secteur de Debussy. On délibère pour l'ouverture à Debussy en même temps, mais j'enverrai aussi une lettre à l'Académie.».

La délibération est soumise aux voix et est adoptée ***à l'unanimité***.

-

### **TARIFS DE L'INSCRIPTION ANNUELLE A CAP ADOS**

Mme DULAC expose que faire partie d'une structure d'animation est une démarche constructive pour un jeune, qui sous entend une implication dans la vie de cette structure.

Avoir une carte de Cap Ados (service jeunesse), c'est accepter le règlement et le fonctionnement des activités et accueils donc, respecter un certain nombre de règles.

C'est aussi avoir accès aux éléments suivants : pouvoir participer aux temps d'accueil, aux projets élaborés par les jeunes et les animateurs, et aux activités diverses.

L'accès aux informations pratiques (Bafa, santé, loisirs...) reste quant à lui totalement anonyme et gratuit.

Cette formule d'inscription est renouvelée pour la première fois. La saison dernière, nous avons compté précisément 100 inscrits à Cap Ados. Cette inscription est assortie d'un règlement complet, expliquant le fonctionnement de « Cap Ados » au jeune, et d'une charte, signée par le jeune, l'engageant à avoir un comportement respectueux...

Les jeunes magnycois de 12 à 17 ans qui souhaitent s'inscrire à Cap Ados devront s'acquitter de la somme de 5 € pour la saison 2005/2006. Une carte leur sera remise en contrepartie de cette inscription.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée ***à l'unanimité***.

-

### **TARIFS DU CENTRE D'INITIATION AUX SPORTS POUR LA SAISON 2005/2006**

M. HOUILLON informe que l'augmentation des tarifs pour cette saison sera de 2 %, arrondi au demi-centime d'euros.

L'année 2005/2006 est la sixième saison de ce projet qui a concerné 95 enfants de la commune de 4 à 11 ans en 2004/2005.

Les activités sportives hebdomadaires sont proposées aux enfants sous forme de cycles de 6 à 7 semaines, et encadrées par 3 éducateurs sportifs diplômés.

Une activité de natation est proposée pour la deuxième saison, aux enfants de 9 à 11 ans. Elle concerne 16 enfants qui effectueront chacun ½ saison d'activité, et se déroulera à la piscine de Chevreuse. Elle sera proposée en priorité aux enfants inscrits au CIS.

Aucune activité scolaire ou extra scolaire de natation n'est proposée aux Magnycois de cette tranche d'âge, c'est pourquoi le CIS souhaite proposer cette activité.

Le coût de cette activité est de 60 euros par enfant pour l'année, hors encadrement.

Le transport est effectué avec le minibus de la commune.

Le montant de la participation par enfant pour cette activité est fixé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005, comme suit :

<b>saison 2005/2006</b>	<b>Participation annuelle CIS</b>	<b>natation ½ saison</b>	<b>Total</b>
Tarif A	<b>79.5 €</b>	<b>46 €</b>	<b>125.50 €</b>
Tarif B	<b>74.5 €</b>	<b>41 €</b>	<b>115.50 €</b>
Tarif C	<b>70.5 €</b>	<b>36 €</b>	<b>106.50 €</b>
Tarif D	<b>66.5 €</b>	<b>31 €</b>	<b>97.50 €</b>

Tarif E	<b>63.5 €</b>	<b>25.5 €</b>	<b>89 €</b>
Tarif F	<b>61 €</b>	<b>20.5 €</b>	<b>81.50 €</b>

La délibération est soumise aux voix et est adoptée *à l'unanimité*.

-  
-

#### **TARIFS DE L'ACTIVITE GYMNASTIQUE ADULTES AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2005**

M. HOUILLON informe que l'augmentation de tarifs sera de 2 %, arrondi au demi centime d'euro, pour la saison 2005/2006.

Créée pour la saison 2001/2002, ce projet rassemble environ 45 femmes Magnycoises chaque saison. Cette activité regroupe un public issu des différents quartiers de la commune.

L'objectif est une initiation aux activités gymniques et la création de lien social par l'intermédiaire de l'animatrice de ces cours.

Exclusivement composé de femmes au départ de l'activité, une mixité dans le cours s'installe peu à peu.

Le montant de la participation pour un trimestre d'activité est fixé selon le tableau ci-dessous :

<b>Saison 2005/2006</b>	<b>Participation trimestre</b>
Tarif A	<b>38 €</b>
Tarif B	<b>33 €</b>
Tarif C	<b>26 €</b>

Tarif D	<b>22.5 €</b>
Tarif E	<b>18.5 €</b>
Tarif F	<b>15.5 €</b>

La délibération est soumise aux voix et est adoptée **à l'unanimité**.

**CONVENTION FINANCIERE AVEC LA MISSION VILLE POUR LES ACTIONS  
MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2005**

M. LE VOT rappelle que la Mission Ville/Etat alloue à la commune, la somme de 22 500 euros au titre du Fonds Interministériel de la Ville (FIV) 2005 (hors MOUS notifié, par ailleurs, pour un montant de 17 433.00 euros) et 2 500 euros au titre des Ville, Vie, Vacances (VVV) pour les actions suivantes:

	ACTION	SUBVENTION
<b><i>FIV:</i></b>		
Service social	Mémoires du quartier	6 000.00
	Initiation au golf	3 500.00
Service culturel	Comédie musicale	4 500.00
Service M. Ville	Ecole des parents	8 500.00
<b><i>Sous total</i></b>		<b>22 500.00</b>
<b><i>VVV:</i></b>		

Service jeunesse et sport	Séjour été	2 500.00
<b><i>Sous total</i></b>		<b><i>2 500.00</i></b>
<b><i>TOTAL</i></b>		<b><i>25 000.00</i></b>

Il convient d'autoriser le Maire à solliciter la participation financière de la Mission Ville/Etat quant à ces actions.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée ***à l'unanimité***.

**SUBVENTION ETAT/MISSION VILLE – FONCTIONNEMENT MOUS**

M. LE VOT informe que le montant de l'aide financière de l'Etat pour la réalisation de la MOUS (maîtrise d'œuvre sociale et urbaine) est fixé à 17 433, 00 euros.

Ce montant correspond à 50 % du total des dépenses.

Il convient d'autoriser le Maire à solliciter la Mission Ville/Etat pour leur participation financière à la MOUS 2005.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée ***à l'unanimité***.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS**

M. LE VOT rappelle que dans la charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents, rédigée par la Délégation Interministérielle à la Famille, il est stipulé "qu'au delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, il faut mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement

et en premier leur rôle éducatif parce que ce n'est pas toujours facile d'être parents"(circulaire du 9 mars 1999).

"La famille est le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et des repères, et de ce fait, elle joue un rôle fondateur dans la cohésion sociale.

Dans cette fonction d'éducation de leurs enfants, tous les parents sont susceptibles de rencontrer des difficultés".

A ce titre, la DDASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) des Yvelines continue à soutenir et à financer l'Ecole des Parents de Magny à hauteur de 3 000.00 euros.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée *à l'unanimité*.

-

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL 2005-2007.**

M. LE VOT expose que la commune a projeté, à partir de l'année 2002, une série d'opérations visant l'amélioration de l'offre d'équipements sportifs, culturels et socio éducatifs et la mise en valeur d'éléments du patrimoine bâti de la commune.

Les études de besoins ayant conduit à la définition de projets concrets ont été menées par les services municipaux avec la participation active des associations concernées.

C'est dans ce contexte qu'ont été élaborés les projets :

- de construction d'une Ecole de Musique sur le site du Triangle de la Chapelle Lacoste,
- de réhabilitation de l'ancienne école Blaise Pascal en locaux associatifs,
- de restauration du bâtiment de l'Eglise Saint-Germain.

Un concours d'architecture pour l'élaboration des projets d'école de Musique et de locaux associatifs, a abouti à la sélection le 15/02/2005 du projet présenté par le cabinet BASALT ARCHITECTURE.

Le projet de restauration du bâtiment de l'Eglise Saint-Germain a été conçu par Bernard RUEL, Architecte et le cabinet DUBOIS, économiste de la construction.

Monsieur le Maire a sollicité l'ouverture d'une concertation entre la Commune, le Conseil Régional et le Conseil Général. Après analyse des projets, il s'avère qu'ils sont éligibles au titre des deux contrats.

Les opérations peuvent être subventionnées par le Conseil Général à hauteur de 30% de leur montant HT et des honoraires qui s'y rattachent.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **23 voix Pour et 6 Abstentions.**

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Le Secrétaire Auxiliaire

J. LOLLIOZ

C. MERCIER

Th. GALLEN